

| | |
|--|------------------------------------|
| Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i> | 2017/164 Paraphe: <i>FS</i> |
| REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2017/73</i> | |

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 76

Votants : 85 (dont 9 pouvoirs)

POUR : 85 (100 %)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 0 (0%)

Le trois juillet deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 23/06/2017

M. Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Martine BAUDART ; Agnès BEGNY ; Josette COURAULT ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Ghislaine JACQUET ; Maryvonne LENFANT ; Patricia LESUEUR ; Pascale MELIN ; Agnès MERCIER ; Françoise PAYEN ; Chantal PIEROT ; Suzanne RAULIN ; Anne SEMBENI ; Andrée THOMAS ; Martine VERNEL ; *Messieurs* Claude ADAM ; Michel ADIN ; Régis BARRE ; Patrick BEBIN ; Tony BESANCON ; Guy BOIZET ; Daniel BOUILLON ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Patrick BROUILLON ; Jean BROYER ; Roland CANIVENQ ; Francis CANNAUX ; Dominique CARPENTIER ; Michel CARTELET ; Dominique COLSON ; Jean-Pierre CORNELLE ; Claude DEBOURCES ; Gérard DEGLAIRE ; Thierry DEGLAIRE ; Pierre DEMISSY ; Yann DUGARD ; Philippe ETIENNE ; Daniel GAUDARD ; Régis GAVART ; Bernard GIRONDELOT ; Olivier GODART ; Jean-Baptiste GOMEZ ; Jacques GROSSELIN ; Bertrand HAULIN ; Eric HAULIN ; Benoît HUREAU ; Bruno JUILLET ; Jean-Michel LACATTE ; Jacques LANTENOIS ; Pierre LAURENT-CHAUVET ; Patrick LESOILLE ; Jean-Marc LOUIS ; Xavier MACHINET ; Christophe MANCEAUX ; Raoul MAS ; Frédéric MATHIAS ; Michel MEIS ; Christian MIELCAREK ; Christian MORELLE ; Jean-Claude MULLER ; Daniel NIZET ; Jacky NIZET ; Denis OUDIN ; Hubert OUDIN ; Guy PAYEN ; Florent PIERSON ; Francis POTRON ; Guillaume QUEVAL ; Damien RENARD ; Dominique ROBIN ; Francis SIGNORET ; Benoît SINGLIT ; Vincent THIERION ; Lionel VAIRY.

Représentés : Madame Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER ; Monsieur Patrice FERON donne pouvoir de vote à M. Jean BROYER ; Monsieur Hervé LAHOTTE donne pouvoir de vote à M. Guy PAYEN ; Monsieur Dominique LAMY donne pouvoir de vote à Mme Ghislaine JACQUET ; Monsieur Gilles LEJEUNE donne pouvoir de vote à M. Jacques BOUILLON ; Monsieur Jean-Philippe MASSON donne pouvoir de vote à M. Philippe ETIENNE ; Monsieur Patrick RACOUR donne pouvoir de vote à M. Raoul MAS ; Monsieur Frédéric RATAUX donne pouvoir de vote à Mme Martine VERNEL ; Monsieur Jean-Pol RICHELET donne pouvoir de vote à Mme Béatrice FABRITIUS.

OBJET : DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) qui confie la définition de l'intérêt communautaire au Conseil Communautaire à la majorité des 2/3 des membres qui le composent

Vu la loi n° 2015-991 du 9 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) fixant les compétences des EPCI à fiscalité propre et notamment son article 68 ;

Vu l'article L. 5214-16 du CGCT ;

Vu la délibération n° DC2017/72 du Conseil communautaire en date du 3 juillet 2017 portant modification des statuts de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise ;

Considérant que l'exercice des compétences est subordonné à la reconnaissance de leur intérêt communautaire ;

Après avoir entendu l'exposé du président, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- DE DEFINIR l'intérêt communautaire des compétences comme suit :

Compétences obligatoires (I de l'article 5214-16 du CGCT)

- « Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire » :

Réalisation d'une action structurée sur plusieurs commerces.

Compétences optionnelles (II de l'article 5214-16 du CGCT et 5214-17)

- « Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie d'intérêt communautaire » :

- Les actions d'animation et de soutien au développement de l'agriculture et de la protection de l'environnement par des programmes favorisant l'installation, le maintien, l'amélioration des conditions de travail et la diversification des activités agricoles
- La maîtrise d'ouvrage de l'élaboration des documents d'objectifs sur les sites Natura 2000 du territoire communautaire

- « Politique du logement et du cadre de vie communautaire »

- Contractualisation ou accompagnement administratif et financier de procédures d'aménagement et de programmes visant l'amélioration de l'habitat par la rénovation du patrimoine immobilier
- Création, réhabilitation et gestion des logements suivants :
 - BELLEVILLE ET CHATILLON SUR BAR: 2 logements dans l'ancien « Citron Vert »
 - BRECY-BRIERES: 1 logement à l'étage de la Mairie
 - BUZANCY: 1 logement dans les communs du Château Augeard
 - BUZANCY (Sivry les Buzancy) : 1 logement
 - LA CROIX AUX BOIS: 1 logement dans le bâtiment de la Mairie
 - GRIVY-LOISY: 1 logement dans l'ancienne école de Loisy
 - PAUVRES: 1 logement dans l'ancienne école
 - TAILLY (REMONVILLE) : 1 logement dans l'ancienne école
 - SAUVILLE: 2 logements à l'étage de la Mairie
 - SECHAULT: 1 logement dans le Bâtiment de la Mairie
 - GRANDPRE (TERMES) : 1 logement dans le Bâtiment de la Mairie
 - VOUZIERES (TERRON SUR AISNE) : 1 logement à l'étage de la Mairie
 - VAUX EN DIEULET: 2 logements dans le Bâtiment de la Mairie
 - EXERMONT: 1 logement
 - BAIRON ET SES ENVIRONS (LES ALLEUX) : 1 logement dans le bâtiment de la Mairie
 - NOIRVAL : 2 logements
 - MONTCHEUTIN : 2 logements, Rue des Ecoles
 - SAUVILLE: 1 logement, ancien Presbytère
 - MOURON: 1 logement dans le bâtiment de la Mairie
 - LES GRANDES ARMOISES: 1 logement dans le bâtiment de la Mairie

- LIRY: 1 logement dans le bâtiment de la Mairie
- VERRIERES.: 1 logement dans le bâtiment de la Mairie

Les logements suivants seront retirés de l'intérêt communautaire au 31 décembre 2017 :

- BAIRON ET SES ENVIRONS (LES ALLEUX) : 1 logement dans le bâtiment de la Mairie
- NOIRVAL : 2 logements
- MONTCHEUTIN : 2 logements, Rue des Ecoles
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Aménagement, gestion et animation du centre Aquatique situé à Vouziers – Rue Charles Devendeville.

- « Action sociale d'intérêt communautaire »
 - L'aide financière aux étudiants dont les parents sont domiciliés sur le territoire dans le but de favoriser la poursuite des études en fonction de critères définis,
 - L'accompagnement d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans du territoire de la Communauté de Communes,
 - La création et gestion d'un Relais des Assistantes Maternelles
- « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire »,

Création, l'aménagement et l'entretien de la voie « chemin rural de Buzancy à Verpel », sur une longueur de 197m, du carrefour avec la RD 947 à l'entrée de la zone d'activités » et permettant l'accès à la zone d'activités sise au lieudit La Quille à Buzancy.

- PRECISE que cette définition de l'intérêt communautaire prendra effet à la date à laquelle deviendra exécutoire l'arrêté préfectoral portant modification des statuts à intervenir en application des dispositions de l'article 68 de la loi NOTRe.

Le Président,

